



Procédure de recrutement des contrats doctoraux avec financement nominatif (hors CDE) pour l'ED BS

Cette procédure concerne les recrutements de doctorant.e sur des financements nominatifs, c'est-à-dire sur les contrats de recherche obtenus en propre par le doctorant ou la doctorante (CIFRE, Contrat de travail type clinicien.nes, Ligue contre le cancer, FRM...).

Un porteur de sujet de thèse doit obligatoirement détenir son HDR (ou équivalent, ou dérogation accordée par l'établissement¹). Il doit appartenir à une structure de recherche évaluée par l'HCERES (UMR, UPR, UR...) et rattachée à l'ED BS.

1. Dépôt du sujet de thèse :

Les propositions de sujets de thèse sont à **déposer par les directeurs de thèse**, sur la plateforme « [Amethis](#) » dans la campagne « **Offres de thèse au fil de l'eau ED BS (hors concours)** ».

Lien vers le tutoriel pour déposer un projet : <https://ed-bs.doctorat-paysdelaloire.fr/fr/ressources-outils>

a) Porteur de projet : conditions préalables

Le porteur doit répondre aux conditions de limites d'encadrement de doctorants fixées par le règlement intérieur. Ces limites fixent le ratio doctorant(s)/HDR inférieur ou égal à 3 (ou 4, sous conditions de dérogation définies dans le règlement intérieur de l'ED) en admettant que le ou les sujets soient attribués. Un encadrement, qu'il soit en direction ou en co-direction, compte pour 1. Les encadrements de thèse finissant avant la fin de l'année civile en cours ne sont pas comptabilisés, à la condition qu'une lettre d'engagement de soutenance avant la fin de l'année civile, signée du directeur de thèse, soit fournie. Il est précisé que cet engagement est basé sur la confiance, et que les nouvelles inscriptions seront refusées en cas d'abus.

b) Examen des sujets

Les sujets de thèse et les conditions d'encadrement sont analysés par la gestionnaire de direction de l'ED ou les gestionnaires de site, et le bureau de l'ED s'assure que le ou la candidate a les compétences adaptées au projet de recherche doctoral proposé.

Les gestionnaires de direction ou de site vérifient les points suivants sur Amethis :

- Les onglets sont bien renseignés,
- Le ratio doctorant(s)/HDR est bien inférieur ou égal à 3 (ou 4 sous conditions de dérogation définies dans le règlement intérieur de l'ED),
- Le justificatif de financement

Le bureau de l'ED évalue les points suivants :

- La qualité et l'adéquation des publications du directeur de thèse (sinon de l'équipe) portant sur le sujet proposé. L'activité de publication du porteur de sujet avec les doctorants qu'il a déjà encadrés.
- Le devenir des anciens doctorants du porteur de sujet et de l'équipe. En particulier, le devenir professionnel (CDD, CDI, adéquation avec le niveau d'étude) après la fin de la thèse est pris en compte.
- Le statut d'une éventuelle procédure de médiation en cours entre le porteur et un (des) doctorant(s).

c) Mise en ligne des sujets

La publication [online](#) du sujet est faite par l'école doctorale après la validation du directeur de thèse et de l'unité de recherche.



2. Candidature à une inscription en doctorat

a) Acte de candidature

L'étudiant doit faire acte de candidature à une inscription en doctorat sur le [portail Amethis](#) Bretagne Pays de la Loire rubrique « Candidater à un projet doctoral ».

Les pièces suivantes sont nécessaires :

- un curriculum vitæ détaillé retraçant le parcours universitaire et les expériences de recherche,
- une attestation du classement obtenu en 1ère année, et 2ème année (semestre 9 et 10) signée par le responsable du Master. A défaut du classement définitif, celui obtenu en semestre 9 (correspond en général à la formation théorique) est accepté à ce stade ; en cas d'absence de classement dans la formation, une attestation signée du responsable de la formation stipulant l'absence de classement et donnant un avis concernant le mérite du candidat devra être fournie. Le classement définitif se substitue au classement provisoire dès qu'il est connu,
- un résumé du travail de recherche conduit au cours de la 2ème année de Master
- une lettre exposant les motivations du candidat pour entreprendre une thèse.

b) Recevabilité des dossiers de candidature

Les gestionnaires de direction ou de site de l'ED BS vérifient la recevabilité administrative (arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2022) de ces candidatures.

c) Procédures d'évaluation des candidatures

Le bureau de l'ED s'assure que le ou la candidate a les compétences adaptées au projet de recherche doctoral proposé.

Après examen du dossier le ou la candidate peut compléter son dossier de demande d'inscription en doctorat sur AMETHIS. L'autorisation d'inscription définitive est délivrée par la Présidence de l'Université dont dépend l'étudiant, après avis du Directeur de l'ED.